

GROUPE
CLARINS



Charte Éthique

LA BELLE ATTITUDE

2023



AVANT-PROPOS / 3

NOS VALEURS / 4

LES DESTINATAIRES DE LA CHARTE / 4

PRÉAMBULE / 5

NOTRE ÉTHIQUE D'ACTION ET DE CONDUITE / 6

PRENDRE SOIN DES PERSONNES / 7

La diversité et la dignité

La sécurité de chacun

La vie privée et les données personnelles

PRÉSERVER LA CONFIANCE DU CONSOMMATEUR ET COMMUNIQUER DE FAÇON TRANSPARENTE / 9

Respecter la clientèle

Communiquer de façon fiable et transparente

PROTÉGER L'ENTREPRISE / 11

Confidentialité et protection des informations sensibles

Préservation de l'image

Le Patrimoine du Groupe

PROMOUVOIR DES RELATIONS ÉQUITABLES ET DES COMPORTEMENTS LOYAUX / 14

Relations équitables

Comportements loyaux

CONTRIBUER À PRÉSERVER LES DROITS HUMAINS ET LA NATURE / 16

Préserver les droits sociaux fondamentaux et le tissu local

Respecter l'environnement et les ressources naturelles

MISE EN ŒUVRE / 18

QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES / 20

Accords internationaux auxquels se réfère le Groupe Clarins

Autres documents internes

Pour une éthique d'action et de conduite

AVANT-PROPOS

Le document présent s'inspire des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des Principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE.



Jonathan Zrihen
Président & CEO

Clarins est une entreprise familiale française spécialisée dans la beauté. Nous sommes fiers de notre héritage qui combine esprit entrepreneurial, agilité et curiosité.

Confiants dans le talent de nos collaborateurs dans le monde entier, nous avons à cœur de promouvoir une beauté responsable afin d'inscrire nos actions dans la durée.

En nous appuyant sur deux marques solides, qui offrent des produits et services différenciants, notre mission est de «rendre la vie plus belle, transmettre un monde plus beau» en apportant émotions, beauté et bonheur dans la vie de nos collaborateurs comme de nos clients.

Les valeurs du Groupe vécues au quotidien par tous les collaborateurs sont des valeurs simples et authentiques. Elles sont au cœur d'une culture d'entreprise qui fixe les grands principes d'une approche éthique en tant que société, employeur et entreprise citoyenne. Rendre la vie plus belle, transmettre un monde plus beau, c'est la mission du Groupe Clarins.

Nos valeurs

Clarins est une entreprise familiale construite avec des valeurs partagées par tous et mises en œuvre au quotidien. Ces valeurs fortes sont au cœur de l'ambition d'un développement responsable du Groupe Clarins pour nourrir des engagements forts.

Le respect du consommateur, le développement des collaborateurs, la création de valeurs, la préservation de la nature et le partage avec la société contribuent à l'accomplissement de la vision d'une Beauté responsable voulue par notre Groupe.

Ces valeurs et engagements structurants se traduisent par des principes d'action et de conduite formalisés dans une approche globale et ambitieuse à travers la Charte Éthique, socle commun et cohérent des normes et pratiques éthiques du Groupe Clarins.

Cette Charte Éthique vise à assurer l'efficacité et l'équité de gouvernance du Groupe Clarins, la Belle Attitude.

LES DESTINATAIRES DE LA CHARTE

Avec ce document, le Groupe Clarins s'adresse de manière large à l'ensemble de ses parties prenantes internes (collaborateurs, partenaires sociaux, gouvernance) ou externes (consommateurs, professionnels, fournisseurs et prestataires, autorités publiques, associations et organisations non gouvernementales).

Véritable document de référence, la Charte Éthique s'applique à l'ensemble des entités, métiers et marques du Groupe Clarins et s'adresse à chaque collaborateur du Groupe ainsi qu'à toute personne détachée par une entreprise tierce auprès d'une des entités du Groupe.

Chaque collaborateur doit en prendre connaissance pour veiller à la respecter et la faire respecter. Il veillera à la faire connaître de l'ensemble des cocontractants et partenaires du Groupe Clarins.

Le Groupe Clarins et sa gouvernance s'attachent à faire vivre ces principes pour sensibiliser chacun, partout dans le monde.

Toute personne investie de fonctions managériales est engagée comme ambassadrice par l'exemple de l'esprit de la charte éthique et doit accompagner toute personne s'interrogeant sur des questions éthiques.

Préambule

L'ensemble des entités et collaborateurs du Groupe Clarins, à travers le monde, se conforment aux lois et réglementations applicables du pays dans lequel ils exercent leur activité.

Ils veillent à connaître les dispositions relatives à l'activité du Groupe, notamment les règles de déontologie professionnelle.

Chaque collaborateur doit agir en conformité avec les lois et réglementations applicables et s'abstenir de tout comportement pouvant l'entraîner ou entraîner d'autres collaborateurs, son entreprise ou le Groupe Clarins, dans une pratique illicite ou déloyale. La présente charte n'est pas exhaustive et n'apporte pas de réponse à toutes les problématiques. Chaque salarié doit faire preuve de discernement concernant la conduite adéquate à tenir en faisant appel au bon sens, à la mesure des éléments évoqués dans ce document ou en se tournant vers sa hiérarchie qui apportera un soutien à toute demande légitime.

Cette attitude est un préalable indispensable à la crédibilité et à l'efficacité de notre démarche.

Le Groupe Clarins souhaite partager ces principes avec ses partenaires.

En cas d'écart entre une loi ou une coutume locale et les principes directeurs contenus dans la Charte Éthique du Groupe Clarins, les actions qui en découleraient ne doivent pas engendrer une activité ou un comportement illicite.





Notre éthique d'action et de conduite

Chaque valeur du Groupe Clarins décline des principes éthiques forts d'action et de conduite qui permettent d'assurer son développement responsable dans le respect de l'homme et de la nature.

Prendre soin des personnes

Le Groupe Clarins s'engage dans une politique de ressources humaines équitable, conforme aux lois, qui promeut la diversité des talents, veille à la santé et la sécurité au travail de tous ses collaborateurs et respecte la vie privée.

LA DIVERSITÉ ET LA DIGNITÉ

Le Groupe Clarins promeut l'égalité des chances pour tous et la mixité professionnelle ce qui se traduit par un refus de toute forme de discrimination, pour quelque cause que ce soit, tant à l'embauche que dans les relations de travail.

De façon générale, tout comportement irrespectueux ou pouvant porter atteinte à la dignité de l'individu est prohibé, en particulier tout agissement de harcèlement quelle qu'en soit la forme.

Respecter l'individu c'est s'engager pour une éthique en matière d'emploi : équité dans le développement professionnel des collaborateurs, formation, perspectives d'évolution valorisant compétences et créativité, évolution des métiers et des compétences, parcours qualifiant, dialogue social nourri avec les instances représentatives du personnel, pluralisme syndical.

Les relations sociales et celles entre collaborateurs sont elles-mêmes fondées sur le respect, la confiance, la bienveillance.



Prendre soin des personnes

LA SÉCURITÉ DE CHACUN

En tant qu'employeur responsable, le Groupe Clarins est engagé dans une démarche de santé et sécurité au travail de tous ses collaborateurs. Il s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques.



La sécurité et la santé sont l'affaire de tous. Chaque collaborateur doit personnellement y veiller et être acteur de prévention pour faire vivre cet engagement y compris dans les relations avec ses prestataires.

LA VIE PRIVÉE ET LES DONNÉES PERSONNELLES



Le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel est un droit fondamental auquel le Groupe Clarins est attaché tant auprès de ses collaborateurs que de ses partenaires (consommateurs, prestataires, etc).

Les données à caractère personnel doivent être utilisées de manière loyale, dans un but précis, explicite et légitime et n'être conservées que pour la durée nécessaire aux finalités du traitement concerné.

Chaque collaborateur du Groupe Clarins veille au respect des lois relatives au respect de la vie privée des collaborateurs, des consommateurs et des partenaires en particulier celles qui régissent les fichiers informatiques. Il est recommandé à chacun de prendre connaissance des règles spécifiques à la sécurité informatique et à la sûreté en se référant notamment à la Charte Informatique.

Préserver la confiance du consommateur et communiquer de façon transparente

RESPECTER LA CLIENTÈLE

Le Groupe Clarins veille rigoureusement à la sécurité et à la qualité de ses produits, par l'innovation et la plus haute exigence dans le choix de produits respectueux de la santé humaine. C'est dans cet objectif que la traçabilité de tous les ingrédients et matières premières est assurée par le Groupe.

Le Groupe Clarins s'assure de mettre tout en œuvre sur le plan de la qualité et de la sécurité par des méthodes d'évaluations rigoureuses. Si un produit ou un process venait à s'écarter de nos standards, il convient de se rapprocher de son manager le plus proche pour remédier à la situation. Il en va de même pour les alertes venant de nos consommateurs en veillant à utiliser la voie du processus de cosmetovigilance.



Le Groupe Clarins fournit à ses clients des informations sincères et claires et s'assure de la confidentialité des informations personnelles confiées par sa clientèle.

Concerné par une consommation responsable, le Groupe Clarins veille à assurer une communication et promotion responsables de ses produits et à sensibiliser le consommateur.



Préserver la confiance du consommateur et communiquer de façon transparente

COMMUNIQUER DE FAÇON FIABLE ET TRANSPARENTE

Le Groupe Clarins attache une grande importance à la qualité de l'information et pratique, notamment à l'égard du public, une information transparente et fiable.

Le Groupe veille particulièrement à communiquer auprès des tiers, au travers de ses communications publicitaires, lors de ses relations commerciales, des informations sincères et de qualité.

La transparence, la sincérité et la fidélité dans la transmission et dans la communication de toute information font partie de l'éthique de comportement professionnel requis de chaque collaborateur du Groupe.



Exemple pratique



Chaque collaborateur doit s'assurer que l'ensemble des informations figurant dans les documents financiers ou autres sont exacts, y compris dans le reporting extra-financier.

Si une erreur est décelée dans un document professionnel, il convient d'en informer sa hiérarchie, ceci afin de préserver les intérêts du Groupe.

Il est demandé à chacun de coopérer avec les auditeurs internes ou externes.



Protéger l'entreprise

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES INFORMATIONS SENSIBLES

La protection de l'information qui n'est pas publique doit être assurée, qu'elle soit privilégiée, sensible ou confidentielle, qu'il s'agisse d'information concernant le Groupe Clarins, ses collaborateurs ou les tiers.



Chacun doit ainsi veiller à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de respect des droits d'auteur, de la vie privée, du secret d'affaire ou de la confidentialité.



Chacun doit notamment veiller à ne pas divulguer d'informations confidentielles à des personnes externes au Groupe Clarins, à prendre toutes les précautions nécessaires à cet effet notamment à l'occasion de déplacement et à respecter les règles de diffusion, de reproduction, de conservation et de destruction de tout document ou support de l'information du Groupe.



Exemple pratique

À titre d'illustration, constitue un exemple d'information privilégiée, celle relative à la délivrance d'exploitation d'un nouveau produit, aux résultats financiers, aux projets d'investissements et de recherches, aux résultats importants d'études cliniques, etc.

Tant que le Groupe n'a pas signé un accord ou une clause de confidentialité et de non-divulgence avec un tiers, aucun accès n'est permis, par ce tiers, personne ou entreprise, à des informations sensibles et confidentielles sur un des produits du Groupe Clarins.

Protéger l'entreprise

PRÉSERVATION DE L'IMAGE



Le Groupe Clarins promeut auprès de ses collaborateurs une utilisation responsable des réseaux de communication et médias sociaux (forums, réseaux sociaux, blogs, sites de partages de photos et vidéos, etc.).



De plus, et sauf autorisation expresse, il n'est pas permis de s'exprimer au nom ou pour le compte du Groupe Clarins.



Exemple pratique

Sans l'accord préalable des personnes concernées, il est recommandé de ne pas diffuser sur des blogs personnels ou sites en lignes des photos prises de ses collègues à l'occasion d'évènements internes à l'entreprise.



Protéger l'entreprise

LE PATRIMOINE DU GROUPE

Chaque collaborateur se doit de protéger les marques, les biens, les ressources et les actifs du Groupe Clarins, qui en a la propriété. Cet engagement vise à préserver le patrimoine du Groupe Clarins.



Il veillera ainsi à ne pas faire usage inapproprié et à des fins personnelles des biens et moyens mis à sa disposition par le Groupe Clarins, quels qu'ils soient. Ils doivent être préservés en toute occasion et leurs usages doivent rester dans les limites appropriées de l'activité professionnelle.

Les actifs du Groupe incluent les idées et les savoir-faire élaborés par les collaborateurs du Groupe, mais aussi sa réputation. Font également partie du patrimoine du Groupe toutes les données ou informations auxquelles les collaborateurs ont accès dans l'exercice de leurs fonctions.

La protection de ce patrimoine perdure au-delà du départ d'un collaborateur.



Exemple pratique

Les produits des marques relèvent du patrimoine de l'entreprise. L'accès privilégié pour les collaborateurs à ces produits s'entend strictement pour un usage personnel et familial et ne doivent en aucun cas être revendus quel que soit le prix.

De la même manière, les produits qui pourraient être offerts à un tiers dans le cadre de relations commerciales doivent représenter un nombre contenu pour préserver l'image des produits et se conférer à une valeur symbolique pour respecter les règles éthiques de comportements loyaux.

Promouvoir des relations équitables et des comportements loyaux

Le Groupe Clarins privilégie des relations de collaboration basées sur la confiance, le partenariat, le partage, la solidarité, la contribution à la création de valeurs dans ses relations avec ses collaborateurs et ses diverses parties prenantes.

RELATIONS ÉQUITABLES

Le Groupe Clarins s'engage à entretenir avec ses partenaires (fournisseurs, distributeurs, sous-traitants, prestataires...) des relations équitables et loyales.

De même, le Groupe Clarins engage l'ensemble de ses partenaires à respecter les standards éthiques les plus élevés dans l'ensemble de leur activité, dans le respect des exigences légales sociales, respect des droits de l'Homme et des conditions de travail, exigences environnementales et de conduite des affaires.

Le Groupe met à leur disposition la Charte Éthique et l'ensemble des codes de conduites et procédures internes les concernant.

Le Groupe transmet notamment le Code de Conduite anti-corrupcion, la charte fournisseur et attend de ses partenaires transparence et sincérité dans le respect des principes établis dans ces différents documents.

Le Groupe Clarins s'engage à intervenir en toute indépendance dans la sphère publique.



Promouvoir des relations équitables et des comportements loyaux

COMPORTEMENTS LOYAUX

Le Groupe Clarins proscrit toute forme de corruption, active ou passive, publique ou privée, ou de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme et encourage la loyauté dans toutes ses relations contractuelles.

Ainsi, aucun collaborateur du Groupe Clarins ne doit accorder directement ou indirectement à un tiers des avantages indus, de quelque nature qu'ils soient et par quelque moyen que ce soit, dans le but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou un traitement de faveur.

Chaque collaborateur évitera les rapports avec des tiers susceptibles de le placer personnellement en situation de conflit d'intérêts, ou d'obligé et de faire naître un doute sur son intégrité. De la même manière, il veillera à ne pas exposer à une telle situation un tiers qu'il s'efforce de convaincre ou d'amener à conclure une affaire avec une société du Groupe Clarins. Chaque collaborateur est tenu de respecter le Code de Conduite anti-corruption en vigueur au sein du Groupe.



Des cadeaux ne peuvent être offerts ou acceptés au nom d'une société du Groupe Clarins que lorsque leur valeur est symbolique ou faible eu égard aux circonstances et pour autant que celles-ci ne soient pas de nature à faire douter de l'honnêteté du donateur ou de l'impartialité du bénéficiaire.

Contribuer à préserver les droits humains et la nature

PRÉSERVER LES DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX ET LE TISSU LOCAL

Socialement responsable, le Groupe Clarins est engagé auprès des partenaires et communautés avec lesquelles il développe son activité : lutte contre le travail forcé, le travail des enfants, le harcèlement, la discrimination, promotion du travail décent, émancipation des femmes, liberté syndicale, l'hygiène et la sécurité.

Entreprise citoyenne ouverte sur le monde, le Groupe Clarins soutient des projets qui sont en phase avec ses priorités sociétales : la cause de l'enfance, la recherche médicale, la biodiversité et l'environnement. Il coopère auprès de nombreuses organisations non gouvernementales et humanitaires.



Contribuer à préserver les droits humains et la nature

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

Depuis l'origine, le Groupe Clarins s'engage fortement pour la préservation de la nature, de la biodiversité et de son environnement.

Depuis l'origine, le Groupe Clarins s'engage fortement pour la préservation de la nature, de la biodiversité et de son environnement.

Le Groupe Clarins s'efforce également d'anticiper ses impacts sur l'environnement dans toutes ses activités afin de le minimiser dans une démarche d'écoconception et d'économie circulaire.

Réduire l'impact de ses activités, de ses pratiques, de ses gestes, maintenir et développer des procédés de fabrication respectueux de l'environnement, favoriser l'utilisation d'écoproduits et emballages, est une démarche continue de progrès du Groupe Clarins.

C'est en concevant des formules toujours plus sûres, respectueuses de l'environnement, de la biodiversité avec des matières premières naturelles, d'origine végétale, que le Groupe veille à contribuer à la Beauté responsable.

Chaque collaborateur inscrit son action et son activité dans cette démarche de progrès.





Mise en œuvre

Cette Charte est diffusée à l'ensemble des entités composant le Groupe Clarins pour être connue, acceptée et appliquée au sein de l'ensemble des métiers et marques du Groupe.

Application de la charte

Chaque entité du Groupe Clarins a la responsabilité de faire vivre et faire appliquer les principes éthiques de gouvernance, d'action et de comportement rappelés dans la présente Charte.

Chaque collaborateur du Groupe Clarins, quel que soit ses fonctions et responsabilités, doit s'approprier les principes contenus dans la Charte éthique et veiller à les mettre en œuvre dans la pratique quotidienne de son métier.

Ces principes éthiques doivent se traduire par l'implication et le comportement éthique de chaque collaborateur du Groupe Clarins et en toute circonstance.

La Charte doit permettre à chacun de s'interroger sur l'attitude qu'il doit adopter dans des situations délicates qu'il peut rencontrer dans ses relations à l'intérieur comme à l'extérieur de son entreprise.

Si le collaborateur estime qu'une disposition légale ou réglementaire ou que les principes rappelés dans la Charte Ethique du Groupe Clarins ne sont pas respectés, ou risque de ne pas l'être, il est invité à en informer dans les meilleurs délais sa hiérarchie ou tout comité AD HOC référent.



Quelques références utiles

ACCORDS INTERNATIONAUX AUXQUELS SE RÉFÈRE LE GROUPE CLARINS

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Pacte Mondial des Nations Unies
- Principes Directeurs de l'OCDE
- Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail Global Compact
- Objectifs du millénaire
- Texte sur l'Enfance de l'UNESCO

AUTRES RESSOURCES

- Code de Conduite Fournisseurs Partenaires
- Procédure Achats Groupe
- Charte Informatique
- Règlement Intérieur
- Code de Conduite Anticorruption
- Dispositifs d'alerte professionnelle :
<https://report.whistleb.com/en/portal/clarins> ; <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/69699/> (Etats-Unis et Canada)
<https://canaletico.es/es/clarins> (Espagne)
whistle.russia@clarins.com (Russie).

The logo for Groupe Clarins features a dark red, curved arch above the text. The word "GROUPE" is written in a small, black, sans-serif font, centered under the arch. Below it, the word "CLARINS" is written in a large, black, serif font, also centered under the arch.

GROUPE
CLARINS